



Retenue de terre après construction.

Par **Nicolas 44**, le **06/11/2013** à **16:22**

Bonjour,

Une nouvelle construction viens d'être réalisée a côté de chez moi. Le terrain à été excavé d'abord pour aplanir puis par la suite exhausé avec de la terre végétale... résultat environ 50cm de différence entre nos deux terrain. Je suis en zone inférieure (maison des année 50) la terre de mon voisin à tendance à descendre sur mon terrain. J'ai demandé a mon voisin de créer une barrière physique pour éviter ce fait. Mais il ne veux rien entendre... Quel sont mes droit? sur quel texte puis-je m'appuis pour argumenté, le PLU ne précisant rien sur ce fait... Merci d'avance!

Par **Nicolas 44**, le **07/11/2013** à **08:54**

j'ajoute une petite réclamation supplémentaire... C'est moi qui ai fermé mon terrain avec des clostrats... A t'il une quelconque obligation de fermé son terrain après construction?